
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Juin 2010

18 H 30

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ **PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 26 MARS 2010 ET 9 AVRIL 2010 - APPROBATION**
- 2-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE**
- 3-/ **APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL**

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

SPORTS / JEUNESSE / ENSEIGNEMENT

- 4-/ **ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES LAURENT - CLASSE ORCHESTRE - CONVENTION**

PERSONNEL COMMUNAL

- 5-/ **TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT**
- 6-/ **REGIME INDEMNITAIRE - ACTUALISATION**
- 7-/ **COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT - RENOUVELLEMENT**

FINANCES

- 8-/ **DECISION MODIFICATIVE N°1 - ANNEE 2010**
- 9-/ **SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTIONS**
- 10-/ **SUBVENTION D'EQUILIBRE - BUDGET ANNEXE - SALLES MEUBLEES LOUEES**
- 11-/ **TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR**

- 12-/ **ETUDE DE MISE EN VALEUR DU SITE DU LAC D'ALLIER - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**
- 13-/ **COUPE DU MONDE ET CHAMPIONNAT DU MONDE DE CANOE - TRAVAUX - TOUR DES JUGES - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**
- 14-/ **FOIRES ET MARCHES - CONTROLE SANITAIRE DES CHAMPIGNONS - VACATIONS**
- 15-/ **MAISON DE RETRAITE JEANNE COULON - REHABILITATION - EXTENSION - GARANTIE D'EMPRUNT**
- 16-/ **CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - TARIFS - ACTUALISATION**
- 17-/ **ECOLES ELEMENTAIRES PIERRE COULON ET PAUL BERT - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - DEMANDE DE SUBVENTION**
- 18-/ **STADE D'EAUX VIVES - RENOVATION - DEMANDE DE SUBVENTION**

OPERATIONS TECHNIQUES

- 19-/ **RUE DU COTEAU - TRAVAUX DE VOIRIE - CONVENTION AVEC LA VILLE DE CUSSET**
- 20-/ **SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - ANNEE 2009**
- 21-/ **PLACE CHARLES DE GAULLE - EMBELLISSEMENT DE LA PARTIE SUD OUEST - AVANT PROJET - APPROBATION**

URBANISME / AMENAGEMENT

- 22-/ **PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - MODIFICATION - APPROBATION APRES ENQUETE PUBLIQUE**

AFFAIRES GENERALES

- 23-/ **S.A.S. CASINOS DE VICHY « LES 4 CHEMINS » - AUTORISATION DE PRATIQUER LES JEUX DE HASARD - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT - CONSEIL MUNICIPAL - AVIS**
- 24-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - CESSION - COPROPRIETE LE CARLTON LOT 670 (CAVE) - 26-28, RUE PRESIDENT WILSON - 03200 VICHY AU PROFIT DE MADAME ET MONSIEUR CHRISTIAN LARTIGUE - 26-28, RUE PRESIDENT WILSON - 03200 VICHY**
- 25-/ **DROITS ET BIENS IMMOBILIERS - ACQUISITION - PARCELLES AB 354 (1,32 M²) - 9-11, RUE DE LA TREILLE - 03200 VICHY - AUX CONSORTS DEREURE - 9 RUE DE LA TREILLE - 03200 VICHY**
- 26-/ **OPPOSITION DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE - CONTENTIEUX VILLE DE VICHY C/M. POTTIER**

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du Vendredi 18 juin 2010

N°4

OBJET :

**ECOLE ELEMENTAIRE
JACQUES LAURENT**

CLASSE ORCHESTRE

CONVENTION

**DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par l'Inspection Académique de l'Allier.

Considérant qu'il convient de rendre la musique accessible à tous, de faire découvrir le plaisir de la pratique en orchestre et de promouvoir la culture,

Considérant l'expérience positive réalisée cette année scolaire à l'Ecole « Sévigné-Lafaye » avec un orchestre de cuivres et à l'Ecole « Paul Bert » avec un orchestre de cordes,

Propose au Conseil municipal :

- la création d'une classe d'orchestre dès septembre 2010 et pour l'année scolaire 2010/2011 à l'école élémentaire « Jacques Laurent», suivant le projet de convention ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

N°5

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

AJUSTEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoints au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal le 28 septembre 2007, modifié lors des conseils municipaux des 21 décembre 2007, 11 avril, 27 juin, 26 septembre et 19 décembre 2008, 26 juin, 25 septembre et 4 décembre 2009, 26 mars 2010,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs en tenant compte des besoins de la collectivité et de permettre, suite aux commissions paritaires, de nommer les agents remplissant les conditions,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au 1^{er} juillet 2010 :

Ajustement du tableau des effectifs :

	Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>Filière administrative</u>		
Directeur territorial	0	1
<u>Filière culturelle</u>		
Assistant spécialisé d'ens. art. - 4/20	0	1
Assistant spécialisé d'ens. art. - 15/20	1	0

Modification dans le cadre de la CAP 2010 :

	Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>Filière technique</u>		
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	22	23
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	53	66
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	133	119

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
 - dit que la rémunération correspondant à ces postes sera imputée à l'article 64111 du budget aux fonctionnalités concernées,
 - charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.
-

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 juin 2010

N° 6

OBJET :

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. C. MALHURET, Maire.

**REGIME
INDEMNITAIRE**

-

ACTUALISATION

-

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 1.2131-1 et L.2131-2 notamment,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 notamment,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, articles 87 et 88 notamment,

Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu les décrets n° 97-702 du 31 mai 1997 et n° 2000-45 du 20 janvier 2000 modifiés relatifs au régime indemnitaire applicable respectivement aux cadres d'emplois des agents et des chefs de service de police municipale,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 du 29 septembre 2006 relative à la refonte du régime indemnitaire et la délibération d'actualisation n° 5 du 5 juillet 2007,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens des indemnités applicables aux agents de la Ville de Vichy,

Considérant que le régime indemnitaire ainsi fixé ne saurait être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 17 juin 2010,

Propose au Conseil municipal

- de modifier et de compléter le régime indemnitaire de la Ville de Vichy (délibération du Conseil municipal n° 3 du 29 septembre 2006 et suivantes) ainsi qu'il suit :

FILIERE TECHNIQUE

Actualisation de la prime de service et de rendement (P.S.R.)

Décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Au regard du principe de parité avec les agents de l'Etat, ce décret est transposable aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des techniciens territoriaux et des contrôleurs de travaux territoriaux.

Ce décret constitue le nouveau fondement juridique de la prime de service et de rendement. Il se substitue au décret n° 72-18 du 5 janvier 1972 qu'il abroge. La prime de service et de rendement (P.S.R.) n'est plus calculée à partir d'un taux moyen appliqué au traitement brut moyen du grade mais à partir d'un taux de base maximum annuel par grade fixé par arrêté ministériel.

GRADES	TAUX ANNUELS DE BASE *	P. S. R.
Ingénieur en chef de classe except.	5 523 €	Taux 2
Ingénieur en chef de classe normale	2 869 €	Taux 2
Ingénieur principal	2 817 €	Taux 2
Ingénieur	1 659 €	Taux 2
Technicien supérieur chef	1 400 €	Taux 2
Technicien supérieur principal	1 330 €	Taux 2
Technicien supérieur	1 010 €	Taux 2
Contrôleur de travaux en chef	1 349 €	Taux 2
Contrôleur de travaux principal	1 289 €	Taux 2
Contrôleur de travaux	986 €	Taux 2

* Taux annuels de base fixé par l'arrêté du 15 décembre 2009.

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter ces modifications, qui suivront l'évolution des taux de base fixés par arrêté ministériel, avec effet au 1^{er} janvier 2010,

-de maintenir l'attribution de la prime de service et de rendement aux agents stagiaires et non titulaires,

-de maintenir, à titre individuel, ainsi que le prévoit l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, les anciens montants de base, plus favorables (2 922 €), aux agents titulaires du grade d'ingénieur en chef de classe normale à la date d'effet.

FILIERE POLICE

Actualisation pour le grade de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle

1- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

L'article 2 du décret susvisé prévoit que « les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent également être versées, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont la mission impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice brut 380... »

Propose au Conseil municipal :

- d'étendre le bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires titulaires du grade de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle avec effet au 1^{er} juillet 2009.

2 - Indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.)

Décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

L'article 3 du décret susvisé prévoit « le versement de l'indemnité d'administration et de technicité aux fonctionnaires de catégorie B dont la rémunération est supérieure à celle qui correspond à l'indice brut 380 dès lors qu'ils bénéficient par ailleurs des indemnités horaires pour travaux supplémentaires... »

Propose au Conseil municipal :

- d'étendre le bénéfice de l'indemnité d'administration et de technicité aux fonctionnaires titulaires du grade de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle, dans la mesure où ils bénéficient des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Le montant individuel attribué sera calculé selon les modalités prévues par la délibération du 29 septembre 2006 sur la base des montants moyens annuels prévus par les textes auxquels est appliqué un coefficient multiplicateur égal à 3.

Le régime indemnitaire de la police municipale, ainsi complété, sera établi comme suit à compter du 1^{er} juillet 2009 :

GRADES	INDEMNITE DE FONCTION	I.A.T.
Gardien	20 %	Taux 3
Gardien principal	20 %	Taux 3
Brigadier et Brigadier chef	20 %	Taux 3
Brigadier chef principal	20 %	Taux 3
Chef de police municipale	20 %	Taux 3
Chef de service de classe normale <6 ^{ème} éch.	22 %	Taux 3
Chef de service de classe normale >5 ^{ème} éch.	30 %	Taux 3
Chef de service de classe supérieur 1er éch.	22 %	Taux 3
Chef de service de classe supérieur >1er éch.	30 %	Taux 3
Chef de service de classe exceptionnelle	30 %	Taux 3

Le régime indemnitaire de la police municipale suivra l'évolution des textes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondante sera imputée aux articles 64118 et 64131 du budget de la collectivité,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 7

OBJET :

**COMITE DE GESTION
DES ŒUVRES
SOCIALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**MISE A DISPOSITION
RENOUVELLEMENT
CONVENTION**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoints au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 relatifs aux règles de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un agent de la Ville de Vichy auprès du Comité de Gestion des Œuvres Sociales afin d'assurer les fonctions de secrétaire administratif,

Considérant que les conditions, notamment financières, de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la Ville de Vichy et le Comité de Gestion des Œuvres Sociales,

Considérant que la commission administrative paritaire a été consultée à ce sujet et le comité technique paritaire sera tenu informé,

Propose au Conseil municipal

- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée réglant les modalités pratiques de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Vichy auprès du Comité de Gestion des Œuvres Sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64111 du budget, fonctionnalité 524,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°8

OBJET :

**COMPTABILITE
COMMUNALE**

**DECISION
MODIFICATIVE N° 1
ANNEE 2010**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 6 du 9 avril 2010 relative au budget primitif 2010,

Considérant la nécessité de prévoir les crédits en dépenses et en recettes destinés à assurer l'équilibre des opérations comptables de l'exercice 2010,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative telle qu'elle figure sur la liste annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°9

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention aux associations suivantes :

1 – IFMK, Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie	1 500 €
2 – ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS Groupement de l'Allier	150 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 113.	
3 – LOISIRS ANIMATIONS CULTURE DE MOULINS ET ENVIRON	450 €
4 – GROUPE FOLKLORIQUE VICHY ET SES SOURCES	3 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.	
5 – JOURNEES EQUESTRES DE L'AGGLOMERATION VICHYSOISE.....	700 €
6 – SASP JEANNE D'ARC VICHY VAL D'ALLIER AUVERGNE BASKET	25 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	
7 – ONCAUVERGNE	1 500 €
8 – CGOS VILLE DE VICHY	14 611 €
9 – ANPNOGD	200 €
(Association Nationale des Pupilles de la Nation, des Orphelins de Guerre ou du Devoir)	
10- JALMALV (Jusqu'à la Mort Accompanyer la Vie)	1 000 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.	
11 – UNION DES VIGNERONS DE SAINT-POURCAIN	300 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 92.	
12 – OTT VICHY SPORT	36 000 €
La dépense sera imputée à l'article 204, fonctionnalité 95, par virement de l'article 2313 fonction 414.	

- d'allouer une subvention pour location de salle à l'association suivante :

13 – SOCIETE D'ESCRIME DE VICHY	2 500 €
La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

NOTICE EXPLICATIVE

NB : Les conventions ou avenants à intervenir concernent uniquement les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001.

1 - IFMK Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie : 1 500 € pour son Gala annuel au Palais des Congrès de Vichy, le 23 octobre 2010.

2 - ASSOCIATION DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS Groupement de l'Allier : 150 € pour l'achat d'un drapeau.

3 - LOISIRS ANIMATIONS CULTURE DE MOULINS ET ENVIRON : 450 € pour le Salon du Livre Ancien : prise en charge des frais de location d'un emplacement au Grand Marché, le 3 et 4 juillet 2010.

4 - GROUPE FOLKLORIQUE VICHY ET SES SOURCES : 3 000 € pour le 3^{ème} Festival National des Arts et Traditions Populaires.

5 - JOURNEES EQUESTRES DE L'AGGLOMERATION VICHYSOISE : 700 € pour l'organisation des Concours Hippiques Nationaux à Vichy.

6 - SASP JEANNE D'ARC VICHY VAL D'ALLIER AUVERGNE BASKET : 25 000 €, pour la qualification à la semaine des As, saison sportive 2009/2010.

7 - ONCAUVERGNE : 1 500 € pour le Congrès National des Réseaux de Cancérologie à Vichy les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010.

8 - CGOS VILLE DE VICHY : 14 611 € pour la régularisation des cotisations CNAS payées par le CGOS en 2008 et 2009.

9 - ANPNOGD, Association Nationale des Pupilles de la Nation, des Orphelins de Guerre ou du Devoir, 200 € pour l'achat d'un drapeau.

10 - JALMALV, Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie : 1 000 € pour l'organisation d'un concert au Centre Culturel Valéry Larbaud en octobre 2010.

11 - UNION DES VIGNERONS DE SAINT-POURCAIN : 300 € pour le 38^{ème} Congrès National des Coopérateurs de France, du 6 au 8 juillet 2010 à Vichy.

12 - OTT VICHY SPORT : 36 000 €, subvention d'investissement pour la mise en place de panneaux signalétiques pour l'ensemble du site du Centre Omnisports.

13 - SOCIETE D'ESCRIME DE VICHY : 2 500 € pour la location du Palais du Lac pour la compétition Inter Ligue d'Escrime les 23 et 24 janvier 2010.



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**BUDGET ANNEXE
SALLES MEUBLEES
LOUEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,

... / ...

Vu la délibération n° 8 du Conseil municipal du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Salles meublées louées »,

Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations de certains locaux dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement en 2010 résultant principalement des travaux réalisés (Rotonde du Lac, études pour la billetterie de l'Opéra...).

Considérant que les recettes constituées par les loyers demandés pour la gestion de ces bâtiments ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs,

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention en 2010 de 602 778,52 € destinée à équilibrer le budget annexe « Salles meublées louées ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 18 Juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°11

OBJET :

**TAXES ET
PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

**ADMISSION EN
NON-VALEUR**

**BUDGET
PRINCIPAL**

**DIRECTION
DES FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande présentée par Mme le Receveur municipal de Vichy relative à l'admission en non-valeur de différents produits irrécouvrables s'élevant à la somme de 2 677,70 € (deux mille six cent soixante dix sept euros et soixante dix centimes) afférents aux exercices :

BUDGET PRINCIPAL :

- 2003 :	149.94 €
- 2004 :	17.50 €
- 2005 :	123.55 €
- 2006 :	532.30 €
- 2007 :	591.70 €
- 2008 :	507.21 €
- 2009 :	755.50 €

TOTAL **2 677.70 €**

dont elle n'a pu effectuer le recouvrement,

Propose au Conseil municipal

- d'approuver cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la demande présentée,
- décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables susvisés pour un montant de 2 677,70 € (deux mille six cent soixante dix sept euros et soixante dix centimes) pour le budget principal,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 654, fonctionnalité 01 du budget principal,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 Juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 18 Juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°12

OBJET :

LAC D'ALLIER

**ETUDE DE MISE EN
VALEUR DU SITE**

**PLAN DE
FINANCEMENT
DEFINITIF**

**DIRECTION
DES FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 34 du Conseil municipal du 27 juin 2008 prenant acte du lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation d'une étude complète de sécurisation et de revalorisation de la rivière Allier et de ses abords dans sa traversée de Vichy,

Vu la délibération n°34 du 19 décembre 2008 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre à Axe Saone/Ingédia/Biotec/Orangenoir/Sogreah,

Considérant que cette étude, dont le coût de la première tranche s'élève à 265 000 € HT, porte sur un ensemble de projets d'aménagement des abords du Lac d'Allier sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Vichy visant à :

- mettre en valeur le patrimoine environnemental, paysagé et touristique du site inscrit,

- conforter le corridor écologique de l'Allier au cœur de l'agglomération : re-naturalisation des berges, développement de milieux humides, extension latérale...,

- et enfin réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation des activités économiques et touristiques, ainsi que de l'habitat social en rive droite.

Considérant que l'étude menée à 3 niveaux (stratégique, programmatique et opérationnel) a débouché sur l'étude d'avant-projet de trois opérations précises d'aménagement :

- la rénovation de la rive gauche (quai et promenade) entre le Pont de Bellerive et le Pont de l'Europe,

- la rénovation des plages et activités de la rive droite,

- et enfin, l'aménagement du secteur aval de la rive droite (Port de Charmeil).

Vu les demandes de financement adressées aux différents cofinanceurs (FEDER, VVA, Région, Département, Etat : Plan Loire Grandeur Nature),

Vu les financements accordés ou promis,

Propose au Conseil Municipal

- d'approuver le plan de financement définitif de la première tranche de sécurisation et de revalorisation de la rivière Allier et de ses abords dans sa traversée de Vichy ainsi qu'il suit :

FEDER	87 450 €
VVA	26 500 €
Région	26 500 €
Département	26 436,50 €
Etat	66 250 €
Ville de Vichy	<u>31 228,25 €</u>
Total Tranche ferme	264 364,75 € HT
arrondie à 265 000 € HT	(316 180 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le présent plan de financement définitif,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 Juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 Juin 2010

N°13

OBJET :

**COUPE DU MONDE
ET
CHAMPIONNAT DU
MONDE DE
COURSE EN LIGNE
DE CANOE KAYAK**

TOUR DES JUGES

INVESTISSEMENTS

**PLAN DE
FINANCEMENT**

**DIRECTION
DES FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoints au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la décision de la Fédération Internationale de canoë-kayak d'organiser sur le plan d'eau de Vichy la Coupe du Monde et le Championnat du Monde de course en ligne de canoë kayak,

Considérant que les installations sportives du Centre Omnisports et du Plan d'eau doivent répondre aux exigences du haut niveau,

Considérant la nécessité de rénover à cette occasion le bâtiment d'arrivée constitué par la Tour des Juges et son parking périphérique, permettant ainsi de retrouver un équipement de niveau international répondant aux besoins des Fédérations de canoë-kayak et d'aviron,

Considérant la nécessité de mettre également en place un système anti-vague,

Vu les délibérations des 26 septembre 2008, 19 décembre 2008 et 26 juin 2009 relatives aux travaux engagés au titre dudit projet,

Vu les demandes de financement adressées aux différents cofinanceurs (VVA, CNDS, Région, Département),

Vu l'inscription au Contrat d'Agglomération, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 26 novembre 2009, des travaux touchant la rénovation de la Tour des Juges et la mise en place d'un système brise-vague,

Vu les financements accordés ou promis,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement définitif des travaux réalisés par la Ville de Vichy pour la Coupe du Monde et le Championnat du Monde de course en ligne de canoë kayak ainsi qu'il suit :

Nature de la dépense	Montant HT	Financeurs	Montant
Travaux de reconfiguration (y compris maîtrise d'œuvre)	1 323 931	CNDS	240 000
Mobilier	11 355		
Raccordement en fibre optique	29 292	Conseil Régional	200 000
Réfection parking périphérique	485 000	Conseil Général	300 000
Systeme brise vagues	106 896	VVA	200 000
		Ville de Vichy	1 016 474
Total HT	1 956 474		1 956 474
Total TTC	2 339 943		2 339 943

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le présent plan de financement définitif sus cité,
 - charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.
-

A Vichy, le 18 Juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 Juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 14

OBJET :

**FOIRES ET
MARCHES**

**CONTROLE
SANITAIRE DES
CHAMPIGNONS**

VACATIONS

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoints au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le règlement sanitaire départemental du 13 septembre

1983,

Vu les délibérations n°6 du 29 septembre 1994 et n°5/B-2 du 26 septembre 1997 relative à la tarification des vacations concernant les prestations de service ponctuelles assurées par certains professionnels pour le compte de la Ville,

Considérant que les utilisateurs des différents marchés municipaux (Grand Marché, Carreau des Célestins, Les Ailes, Saint-Blaise) demandent à la Ville d'assurer le contrôle sanitaire de certains produits, notamment des champignons,

Propose au Conseil municipal :

- de confier à la Pharmacie Mondiale, Monsieur Cyril MICHALET, et aux pharmaciens de Vichy intéressés, le contrôle sanitaire des champignons mis à la vente sur les marchés de la Ville,

- et de rémunérer au taux de 2 euros TTC l'acte de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 Juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°

OBJET :

**GARANTIE
D'EMPRUNT
SEMIV**

**TRAVAUX DE
REHABILITATION ET
D'EXTENSION DE LA
MAISON DE
RETRAITE**

JEANNE COULON

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par la SEMIV en date du 28 mai 2010 tendant à obtenir la garantie de la commune pour un emprunt de 1 233 406 euros qu'elle s'apprête à contracter afin de financer les travaux d'extension et de réhabilitation de la Maison de Retraite Jeanne Coulon, portant la capacité d'accueil de l'EHPAD à 51 lits,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Propose au Conseil municipal :

- de faire droit à la demande de la SEMIV pour une garantie d'emprunt à hauteur de 100%, en vertu de l'article du CGCT L2252-2 alinéa 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition et adopte, à cet effet, les dispositions suivantes :

- Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Vichy accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 233 406 euros souscrit par la SEMIV auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt « PHARE » est destiné à financer les travaux d'extension et de réhabilitation de la Maison de Retraite Jeanne Coulon à Vichy, portant la capacité d'accueil de l'EHPAD à 51 lits.

- Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 233 406 euros

Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

Durée de la période d'amortissement : 120 trimestres

Echéances : trimestrielles

Amortissement : constant

Taux d'intérêt fixe : 3.33%

- Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période amortissement de 120 trimestres, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEMIV, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SEMIV pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 4 : le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Article 5 : le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

- et charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°16

OBJET :

**CONSERVATOIRE A
RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

TARIFS

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ACTUALISATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations et décisions successives modifiant les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental et notamment la délibération du 25 septembre 2009,

Considérant que la Ville souhaite revaloriser les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 ainsi qu'il suit :

TARIFICATION PAR CYCLE	VICHY**	Tarif 2010/2011 VVA hors Vichy	Tarifs 2010/2011 hors VVA
1er cycle*	123	225	337
A partir du 2ème enfant	61	112	169
Adulte	246	405	405
2ème cycle*	184	265	409
A partir du 2ème enfant	92	132	205
Adulte	307	450	523
3ème cycle*	246	360	544
A partir du 2ème enfant	123	180	272
Adulte	369	528	624
Eveil Musical	82	120	180
A partir du 2ème enfant	41	60	90
Etudiants***			
1er cycle	123		202
2ème cycle	154		253
3ème cycle	184		304
Ensembles, Chorales	61		73
Orchestres			
Atelier Découverte	72		84
Location instrument	102		135
Formation musicale	184	265,5	409
OHV Société musicale (pour les cycles 2 & 3)			50 % du tarif

* y compris prêt de l'instrument sauf piano et orgue

** sur présentation d'une copie de l'avis de taxe d'habitation (ou copie de contrat de location) ou de taxe foncière

*** sur présentation d'une carte d'étudiant, dans la limite de 25 ans

En cas d'inscription d'un même élève à plusieurs cycles, la facturation est établie en fonction du tarif du cycle le plus élevé
En cas d'inscription de plusieurs enfants de la même famille à plusieurs cycles, le tarif plein est appliqué sur le cycle le plus bas, le(s) tarif(s) réduit(s) s'appliquant à(aux) l'autre(s) enfant(s).

NB : Si vous avez entre 11 et 25 ans et possédez un chéquier "Culture et Sports", vous pouvez bénéficier d'une réduction consentie par le Communauté d'Agglomération VVA.

Conditions de règlement :

Dès l'inscription, chaque élève devra préciser le mode de règlement de la facture de scolarité.

Deux possibilités :

- 1 - Facture de moins de 120 € - Règlement en une seule fois avant le 15 Décembre
- 2 - Facture de 120 € ou plus
 - a) Règlement mensuel - en 8 fois du 15 Novembre au 15 Juin.
 - b) Possibilité également de payer en une fois avant le 15 Décembre.

Pour les familles ayant opté pour un règlement annuel, une facture sera envoyée au cours du 1er trimestre de l'année scolaire.

Pour les familles ayant opté pour un règlement mensuel, un échéancier sera adressé également au cours du 1er trimestre. Les élèves arrivant en cours d'année, se verront facturer leur scolarité par trimestre (tarif annuel divisé par 3), et ne pourront en aucun cas bénéficier d'un règlement par mensualités.

Le remboursement partiel d'un paiement déjà encaissé ne pourra être envisagé qu'en cas de force majeure, sur demande écrite en cas de :

- * déménagement (justifié par toute pièce utile : facture de déménageur...)
- * maladie (justifiée sur certificat médical)
- * défection, sans motif particulier de l'élève, devant intervenir obligatoirement au cours du 1er trimestre, auquel cas, seuls les frais de scolarité correspondant à un trimestre (soit 1/3 des frais de scolarité) seront dus.

Précision étant faite que tout trimestre commencé est dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067, fonctionnalité 311 du budget principal,
- dit que les dépenses correspondant aux éventuels remboursements des inscriptions, sous réserve des dispositions des conditions de règlement en vigueur, seront imputés à l'article 678 du budget principal.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du Vendredi 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°17

OBJET :

**ECOLES
ELEMENTAIRES
PIERRE COULON ET
PAUL BERT**

**CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT
A LA SCOLARITE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**DIRECTION DES
AFFAIRES SCOLAIRES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjointes au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de VICHY de mettre en œuvre et de pérenniser un dispositif d'accompagnement à la scolarité dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S) à destination des élèves des écoles élémentaires Pierre Coulon et Paul Bert,

Considérant que ce dispositif a pour objectif d'aider à la réussite scolaire de l'ensemble du public ciblé par un accompagnement adapté aux besoins de chacun, et de contribuer à l'épanouissement personnel des élèves en proposant des ateliers culturels, artistiques ou sportifs,

Considérant que ce dispositif favorise l'implication et l'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement de l'action retenue pour l'année scolaire 2010/2011 :

Intitulé de l'action	Coût total en € TTC	Subvention ACSE	Subvention MSA	Subvention CAF	Ville de Vichy
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	49 160€	2 500€	200€	9 000€	37 460€

- et de solliciter auprès des différents co-financeurs les différentes subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°18

OBJET :

**STADE D'EAUX
VIVES**

RENOVATION

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**DIRECTION DES
SPORTS**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Vichy, propriétaire et gestionnaire de la rivière artificielle de canoë kayak, a souhaité engager pour des raisons de sécurité des travaux importants de réparation de l'ouvrage,

Considérant l'intérêt pour la Ville de rénover à cette occasion les équipements du bassin de slalom et permettre ainsi de retrouver un équipement répondant aux besoins actuels des utilisateurs,

Considérant la nécessité de répondre aux exigences de sécurité de ces équipements très spécifiques et à risques,

Considérant le programme technique établi en concertation avec l'association de Canoë Kayak Club de Vichy, qui prévoit notamment :

- la réparation de toutes les maçonneries du bassin de départ, des berges et du fond de rivière par projection de béton,
- le remplacement des poteaux, câbles ainsi que tout l'accastillage nécessaires (tendeurs, poulies...) permettant l'installation et la manœuvre des portes de slalom,
- le remplacement des obstacles existants fixes par des systèmes d'obstacles mobiles en plastique,
- le génie civil de ces aménagements (réalisation de massifs en béton),

Considérant que ces travaux d'aménagement, d'un montant total de 485 000 € TTC, sont éligibles à un financement du Centre National du Développement du Sport - Plan Loire Grandeur Nature.

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter la participation financière du C.N.D.S Centre National du Développement du Sport - Plan Loire Grandeur Nature à hauteur de 30 % et à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°19

OBJET :

RUE DU COTEAU

ESPACES PUBLICS

AMENAGEMENT

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

**CONVENTION AVEC
LA VILLE DE CUSSET**

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjointes au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-Préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004,

Considérant que la rue du Coteau en limite de communes est une voie communale sous maîtrise d'ouvrage des Villes de Vichy et de Cusset et que son aménagement est à la charge des deux collectivités,

Considérant que chaque commune pour sa part rénove ou crée des zones de stationnement et des trottoirs et caniveaux sur le domaine public la concernant mais qu'il est de l'intérêt pour les deux collectivités de coordonner leurs travaux de rénovation de la chaussée pour la partie circulée afin de réduire les délais de travaux et d'assurer sa pérennité,

Considérant qu'il convient pour ce faire d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Cusset à la Ville de Vichy, donnant l'autorisation à la Ville de Vichy d'exercer la maîtrise d'ouvrage, convention définissant les conditions d'exécution et fixant la participation financière de la Ville de Cusset à 50% du montant total des travaux à exécuter,

Considérant le projet de convention annexé par lequel la Ville de Cusset confie la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Vichy, et prévoit le versement d'une participation estimée à 19 525,00 € HT correspondant aux travaux de rénovation de la chaussée appartenant à son domaine public,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de la convention telle qu'annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet acte,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision

.....
A Vichy, le 18 juin 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°20

OBJET :

**SERVICE PUBLIC
d'EAU POTABLE**

**RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA
QUALITE DU
SERVICE POUR
L'ANNEE 2009**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224.5,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement introduisant le calcul d'indicateurs de performances techniques et financiers à partir du 1^{er} janvier 2008,

Considérant l'obligation introduite par la loi de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,

Propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance du rapport annuel ci-joint sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2009, document établi par les services municipaux sur la base du rapport annuel du délégataire ;
- d'émettre un avis favorable au contenu de ce rapport qui sera mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. Le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°21

OBJET :

**PLACE CHARLES
DE GAULLE**

**EMBELLISSEMENT
PARTIE SUD-OUEST**

AVANT PROJET

ADOPTION

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics,

Considérant la consultation de maîtres d'œuvre lancée le 15 janvier 2009 sous la forme d'une procédure adaptée avec remise de prestation (esquisse de projet),

Considérant l'avis de la commission inspirée d'un jury réunie le 19 mars 2009 pour auditionner les trois équipes candidates et proposant de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre composée des bureaux d'études Pollen Atelier de paysage et d'environnement – Ingénierie Construction (Structures) et Sarl I.C.C. (Infrastructure Conseil et Coordination – Fontainerie),

Considérant le marché n° 09-109 du 18 juin 2009 conclu avec ladite équipe de maîtrise d'œuvre constituée en groupement dont le mandataire est Pollen Atelier de paysage et d'environnement pour un montant de 84 500 € HT soit 101 062 € TTC,

Considérant l'avant projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre et proposant un coût prévisionnel de travaux de 715 000 € HT pour l'ensemble des travaux comprenant :

- la réfection complète du bassin et des équipements de fontainerie,
- les aménagements d'espaces verts et plantations,
- la reprise des sols au droit des zones terrassées,
- l'éclairage de mise en valeur,
- le renforcement de la dalle du parking souterrain,

Propose au Conseil Municipal :

- d'adopter l'avant projet tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- de fixer l'enveloppe financière dévolue aux travaux à 715 000 € HT soit 855 140.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte cette proposition,
- dit que la présente dépense sera imputée sur les crédits du budget communal d'investissement, opération 2087, antenne 2315-A587.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N° 22

OBJET :

**PLAN LOCAL
D'URBANISME (P.L.U.)**

MODIFICATION

**APPROBATION APRES
ENQUETE PUBLIQUE**

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoints au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la Loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003,

... / ...

Vu l'arrêté n° 2010-325, en date du 26 février 2010, ordonnant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du P.L.U. relatif à l'ouverture à l'urbanisation de la Zone AU rue de Creuzier - rue des Pins, en Zones UC et UD,.

Vu les avis favorables émis par les personnes publiques associées consultées sur ledit projet de modification,

Vu l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 19 février 2010, désignant M. Jérôme HENRIOT en qualité de Commissaire enquêteur,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée en Mairie de Vichy du lundi 22 mars au vendredi 23 avril 2010 inclus,

Considérant que le Commissaire enquêteur a émis des conclusions favorables, par rapport en date du 17 mai 2010, après avoir étudié les observations formulées lors de l'enquête publique,

Propose au Conseil municipal :

- d'arrêter le projet de modification de Plan Local d'Urbanisme, tel qu'annexé à la présente,

- de faire procéder pendant un mois à l'affichage en Mairie de la présente délibération. Mention dudit affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision qui deviendra exécutoire dès sa réception en Sous-préfecture et accomplissement des mesures de publicité.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 18 juin 2010

N°23

OBJET :

**S.A.S CASINOS
DE VICHY
« LES 4 CHEMINS »**

**AUTORISATION DE
PRATIQUER
LES JEUX
DE HASARD**

**DEMANDE
DE
RENOUVELLEMENT**

**CONSEIL
MUNICIPAL**

AVIS

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,

Vu le contrat de concession conclu les 29 et 30 décembre 2000 entre la Ville de VICHY et la « S.A.S. Casinos de VICHY » pour l'exploitation du casino municipal pour une durée de quinze (15) ans à compter du 1^{er} janvier 2001,

Vu l'avenant n° 1 au contrat de concession pour l'exploitation de la S.A.S Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » en date du 23 juillet 2007,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Intérieur du 5 janvier 2010 accordant à la SAS Casinos de VICHY une autorisation de jeux valable jusqu'au 31 décembre 2010,

Vu le courrier du Directeur Responsable du Casino « Les 4 Chemins » du 3 juin 2010 sollicitant l'avis du Conseil municipal sur la demande de renouvellement d'autorisation des jeux dudit Casino,

Considérant que l'article 7, paragraphe 3 de l'arrêté du 14 mai 2007 prévoit que le Conseil municipal doit émettre un avis sur la demande de renouvellement de jeux en cours de concession,

Propose au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation de jeux présentée par la S.A.S. Casino « les 4 Chemins ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir.
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 18 juin 2010

N°24

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

CESSION

COPROPRIETE

LE CARLTON

LOT 670 (CAVE)

**26-28 RUE PRESIDENT
WILSON**

03200 VICHY

AU PROFIT DE

**MME ET M. CHRISTIAN
LARTIGUE**

**26-28 RUE PRESIDENT
WILSON**

03200 VICHY

**DIRECTION DES
AFFAIRES GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjointes au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOL à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3211-14,

Vu l'acte en date des 12, 17 et 18 juillet 2002 par lequel la Commune de VICHY s'est rendue acquéreur du lot de copropriété 670 dépendant de la résidence le Carlton,

Vu l'avis des Services Fiscaux de l'Allier en date du 24 mai 2010,

Vu la lettre en date du 27 mai 2010 par laquelle Madame et Monsieur Christian LARTIGUE domiciliés 26-28 rue Président Wilson à VICHY ont fait part de leur proposition d'acquérir, au prix net vendeur de sept cents Euros (700 €), le lot 670 dépendant de la copropriété « Le Carlton », dont la désignation suit :

- une cave d'une superficie de 13 m²,
- et les 1/9977^{ème} des parties communes générales de l'ensemble immobilier tels qu'ils sont définis par le règlement de copropriété du 30 octobre 1991 établi en l'étude de Maître Philippe BEAUDONNET, modifié le 13 octobre 2003,

Considérant que l'offre de Mme et M. Christian LARTIGUE est conforme à l'estimation des Services Fiscaux de l'Allier,

Propose au Conseil municipal :

- de céder à Mme et M. Christian LARTIGUE le lot 670 de la copropriété « Le Carlton » 26-28 rue Président Wilson 03200 VICHY au prix net vendeur de sept cents Euros (700 €),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2010,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

N° 25

OBJET :

**DROITS ET BIENS
IMMOBILIERS**

ACQUISITION

PARCELLE AB 354

(1,32 m²)

**9-11 RUE DE LA
TREILLE**

03200 VICHY

AUX CONSORTS

DEREURE

9 RUE DE LA TREILLE

03200 VICHY

**DIRECTION DES
AFFAIRES GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjointes au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjointes au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 111-1 et L. 1212-1 et suivants,

Vu la délibération n° 21 du Conseil municipal du 26 juin 2009,

Considérant que pour l'alignement de la rue de la Treille une partie de la parcelle AB 354 doit être acquise par la Ville de VICHY,

Propose au Conseil municipal :

- d'acquérir gratuitement la parcelle AB 354 d'environ 1,32 m² sise 11 rue de la Treille,

- de prendre en charge l'intégralité des frais relatifs à cette acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés aux articles 6227 et 2111, fonctionnalité 01 du budget de la Commune pour l'année 2010,

- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES Délibérations du Conseil municipal

Séance du 18 juin 2010

N° 26

OBJET :

**OPPOSITION
DE LA
PRESCRIPTION
QUADRIENNALE**

**CONTENTIEUX
VILLE DE VICHY
C/ M. POTTIER**

**DIRECTION DES
AFFAIRES GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Claire GRELET, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, William ATHLAN, Marie-Hélène ROUSSIN (jusqu'aux questions orales), Sylvie FONTAINE, Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Jean-Guy SIMON, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD (jusqu'aux questions orales), Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Gabriel MAQUIN à Claude MALHURET, Christian CORNE à Roger GOURLIER, Adjoint au Maire, Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Marie-Hélène ROUSSIN à Léo FUHRMANN (à partir des questions orales), Annick COM à Sylvie LALLIER, Jean-Louis GUITARD à William ATHLAN, Marie-Odile COURSOLO à Sylvie FONTAINE, Bernard KAJDAN à Franck DICHAMPS, Kheira CHORFI à Stéphane VIVIER, Gloria SZPIEGA à Marie FRADIN, Michel MARIEN à Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD à Jean-Marie CHOQUET (à partir des questions orales), Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Serge CHATELAIN, Conseiller municipal.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics,

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant l'article 6 de la loi précitée,

Vu le contentieux opposant la Ville de Vichy à Monsieur POTTIER, actuellement en cours devant la juridiction administrative,

Considérant que M. POTTIER soutient que des travaux réalisés par la commune en 1997 sont à l'origine d'un sinistre puisqu'une ancienne canalisation qui avait pour but d'évacuer les eaux provenant de son immeuble aurait été brisée par la ville,

Considérant qu'en application de l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1968 susvisée, le point de départ de la prescription quadriennale « *court à compter du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis* »,

Considérant que suite à une première réclamation de M. POTTIER, les droits à créance qu'il prétend détenir remonteraient à septembre 2003,

Considérant dès lors que la prescription quadriennale a commencé à courir le 1^{er} janvier 2004 et a expiré le 31 décembre 2007,

Considérant que la prescription quadriennale ne peut être opposée que par le représentant de la collectivité mise en cause, dûment autorisé par son assemblée délibérante,

Propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à opposer la prescription quadriennale à la réclamation de M. POTTIER dans le cadre du contentieux en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
A Vichy, le 18 juin 2010.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,